

## Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 15.021  
Date : 30 septembre 2015  
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin  
Téléphone : 06 84 03 91 39  
Courriels : [e-calvarin@wanadoo.fr](mailto:e-calvarin@wanadoo.fr) ; [rapporteur.cnt@gmail.com](mailto:rapporteur.cnt@gmail.com)  
Page : 5

### COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** Séance plénière de la CNT du vendredi 25 septembre 2015, de 15 h à 16 30, dans la salle d'albâtre du centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), 11 rue des Quatre-Fils – Paris 3e.

#### Ordre du jour :

##### DÉCISIONS À PRENDRE

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2015
- 2 – Le patrimoine toponymique français et les langues de France :
  - Projet de dictionnaire des noms de chefs-lieux de canton ;
  - Proposition d'actions éducatives à destination des jeunes et de tout public.

##### INFORMATIONS

- 3 – La division francophone et l'Unesco
- 4 – Questions diverses

#### Documentation associée :

- En ligne sur le site du CNIG : [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr)  
[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=671](http://cnig.gouv.fr/?page_id=671) et [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=10564](http://cnig.gouv.fr/?page_id=10564)

#### Membres présents de la CNT et personnalités requises pour leurs compétences :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
CNIG Pôle appui institutionnel	<i>Excusé</i>
<i>Membres</i>	
DGLFLF Délégué général	Loïc Depecker Pierrette Crouzet-Daurat Étienne Quillot
DGFIP	Jean-Marc Steinmetz
IGN	Jean-Sébastien Majka
AN	Sébastien Nadiras
<i>Personnalité qualifiée</i>	
	Ange Bizet

Plusieurs absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

Tous nos remerciements vont à Sébastien Nadiras qui a mis à notre disposition la salle d'albâtre du CARAN et a organisé une visite du centre de toponymie et d'anthroponymie (anciennement, centre d'onomastique). S. Nadiras souhaite que ce centre, à l'archivage

soigné, devienne un lieu de référence pour la production bibliographique intéressant le territoire français (des corpus de noms anciens ou modernes à la bibliographie spécifiquement onomastique). La collection compte à peu près 6 000 ouvrages et tirés à part, tous en libre-accès. À remarquer : la carte mode d'emploi de l'archivage et la collection complète des dictionnaires topographiques départementaux, des atlas linguistiques de la France et de la carte de France au 1/25 000<sup>e</sup> (série bleue de l'IGN).

## DÉCISIONS À PRENDRE

### **1 – Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2015**

À propos du point 3 « Listes », une révision de *Pays et villes du monde* (PVM/CNT) et l'examen des remarques indicatives des *Entités souveraines ou dépendantes* seraient souhaitables ; ces listes sont très demandées.

⇒ GT CNT Normalisation : réunion à programmer.

Pas de remarques générales ; le compte rendu est approuvé.

### **2 – Le patrimoine toponymique français et les langues de France**

Les deux projets ci-dessous, ainsi que les réponses aux courriers des maires, reposaient en grande partie sur le réseau de correspondants régionaux bénévoles de la CNT.

Pour relancer ses projets, la CNT a besoin de compétences locales, et aujourd'hui, il paraît nécessaire de procéder à un état des lieux de ce réseau qui était constitué par des toponymistes, spécialistes ou chercheurs locaux, de divers organismes ou associations, à l'aptitude et aux travaux reconnus, s'exerçant sur une aire géographique donnée.

Etablir une nouvelle liste des membres correspondants régionaux de la CNT.

#### - Projet de dictionnaire des noms de chefs-lieux de canton

Cet ancien projet CNT a pour objet l'étude d'environ 4500 noms de chefs-lieux de cantons, de départements et de régions, répertoriés sur le site de l'Insee, à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>.

Double décision :

- Lancer le projet en consultant un réseau de membres correspondants régionaux, dont la liste reste à établir ;
- Valider la description des champs recherchés (cf. p.1, Documentation associée).

Le projet est articulé selon trois séries d'informations :

- Les champs toponymiques proprement dits ;
- Les champs reportés sur une base en ligne ;
- L'arbitrage de la CNT et des renseignements de nature géographique et administrative.

Une annexe indique une norme de présentation bibliographique et la liste des langues locales en usage en France. Cette dernière serait à réviser, suite à l'émergence de langues nouvelles peut-être pas encore bien stabilisées, notamment en Guyane.

⇒ Contacter la DGLFLF :

- direction des affaires culturelles, pour les langues nouvelles et les lettres comportant des signes diacritiques nouveaux ;
- en lien avec l'ISO, pour des caractères informatiques nouveaux.

Le projet de la CNT, géré pour l'instant par le Président et le rapporteur, est destiné au grand public, et doit donc être lisible par tous.

*Discussion :*

- Comme la présentation du *Glossaire des termes régionaux* de l'IGN (le *Pégorier*), le projet de la CNT comporterait deux parties : l'une consacrée à la France métropolitaine, pour laquelle il existe de nombreux travaux, anciens et modernes, l'autre à l'Outre-mer, dont les travaux sont nettement plus récents.
- Les notices courtes, au nombre de signes limité, obligent les correspondants à faire des choix. Les notices longues, dont la publication en ligne est surtout destinée au grand public, seront sans limitation de signes.
- La répartition du travail entre les correspondants se ferait en fonction de leurs aires linguistiques de prédilection.
- Envisager un découpage par blocs, selon les langues régionales : le breton, le gallo, etc., pourrait être intéressant, notamment pour la base en ligne.
- La publication souhaitée serait dans la collection des dictionnaires dirigée par Jean Pruvost chez Champion.

La proposition du projet et son descriptif  
sont adoptés.

- Proposition d'actions éducatives à destination des jeunes et de tout public

Ce projet de la CNT est plus récent que le précédent.

Lors de sa Conférence, en 2007, le Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (Genung) a chargé la France de faciliter les échanges entre l'Unesco et les États membres à propos de la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel que représentent les noms géographiques dans l'espace culturel, historique et linguistique aux niveaux national et international. Faisant appel à la toponymie comme rencontre entre le français, l'histoire, la géographie, etc., la CNT a alors construit un projet éducatif fondé sur les noms de lieux de France, sensibilisant ainsi les jeunes, leurs parents et le grand public à la découverte et à l'étude des noms de lieu où ils vivent, par le biais d'un jeu de l'oie à travers la ville, la construction d'une fiche d'identité du lieu fondée sur un jeu informatique, et des mini-conférences.

Axé principalement sur les noms de lieux de France et les odonymes communaux, il serait bon aujourd'hui d'ouvrir le projet à la diversité culturelle. C'est ainsi que, récemment, ce projet a été mis en relation avec celui de Patrimoine sans frontières (PSF), « Patrimoine en partage, une éducation à la citoyenneté par le patrimoine culturel », qui est une sensibilisation aux patrimoines et aux cultures, par l'échange et pour le vivre-ensemble de personnes d'origines différentes, et qui fonctionne bien dans les écoles en Seine-Saint-Denis.

- ⇒ Pour la DGLFLF, l'année 2016 est l'année du français.
- ⇒ Le Délégué général apporte son soutien à toute activité valorisant la langue française et les langues régionales, et par là même aux activités toponymiques, si elles sont bien avancées.

Le rapporteur prendra l'attache de PSF, en essayant d'impliquer le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), pour monter un dossier commun, puis le présenter au service Communication de la DGLFLF.

N.-B. : en 2007, la CNT a organisé un colloque toponymique à Marne-la-Vallée, et avait émis l'idée d'une performance artistique autour de la toponymie, mais qui n'a pu être menée à bien.

- ⇒ Pour une action de communication, aller vers de nouveaux publics, les quartiers sensibles, prendre contact avec le service Communication de la DGLFLF.

Décisions prises :

- Proposer ce projet aux membres correspondants ;
- Promouvoir ces actions éducatives via le programme d'actions de la DGLFLF sous réserve de sources de financement étape par étape, si besoin est.

## **2 bis – Point complémentaire : clarifier la compétence juridique à propos de la création ou de la modification de toponymes**

Suite à la réflexion du Délégué général sur le nom des bâtiments (cf. « Questions diverses » de la séance du 5 juin 2015) et aux travaux du groupe de travail GT CNT Documentation de ce jour, un point est ajouté à l'ordre du jour.

Ce point concerne les micro-toponymes, les noms de parcelles, de bâtiments ou dénominations d'autres objets particuliers.

*Rappel :*

- Les noms des régions sont en principe fixés par la loi. Par exception, les noms des nouvelles régions créées par la réforme de l'administration territoriale de l'État de janvier 2015 sont fixés par décret en Conseil d'État, après avis des nouveaux conseils régionaux.
- Les noms des départements et des communes sont aussi fixés par décret en Conseil d'État après avis des organes délibérants concernés, mais aussi après avis de la Commission consultative de révision des noms de communes placée auprès du ministère de l'Intérieur.
- Selon le dispositif de la loi d'aménagement du territoire de 2014, les noms des nouvelles associations de communes sont fixés par arrêté préfectoral, après avis des élus des territoires communaux concernés.
- Les noms des voies et places des communes sont décidés par délibération municipale. Pour les communes de plus de 2000 habitants, la délibération est déposée auprès du cadastre<sup>1</sup>.

En revanche, les noms des lieudits ne sont concernés par aucune de ces dispositions. Parfois, des communes ont dénommé des lieudits par délibération municipale. Mais, le plus souvent, les travaux de collecte de l'IGN constatent l'usage du nom d'un lieudit – créé sans acte juridique.

Après évocation des cas de la source Perrier/Les Bouillens (commune de Vergèze)<sup>2</sup> et du Touquet-Paris-Plage/Paris Plages, il paraît souhaitable de clarifier les procédures quand il y a une certitude, de proposer une recommandation pour simplifier les procédures, donner des guides sur la façon de faire.

Dans un document unique,

montrer :

- Ce qui est du domaine de la certitude juridique ;
- Ce qui est du domaine du bon sens, qui aiderait à la bonne entente entre les administrations et les administrés.

<sup>1</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005617227>

<sup>2</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000027086123>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000025580441&fastReqId=739746693&fastPos=1>

émettre des recommandations, sans oublier

- l'aspect linguistique,
- la notion d'usage.

⇒ Le GT CNT Normalisation est chargé de ce dossier.

N.B. : la CNT/CNIG souhaiterait, une fois le dossier établi, que le Conseil d'État soit consulté.

## INFORMATIONS

### **3 – La division francophone et le Genung**

Le projet pilote de la DGLFLF d'une journée « Toponymie » en 2016 rejoint les récents travaux du bureau du Genung (10-11 septembre 2015) qui souhaite également lancer une journée mondiale de la toponymie lors de sa 11<sup>e</sup> Conférence en 2017.

Le conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) aurait plaisir à confier la tenue de la 11<sup>e</sup> Conférence du Genung à la France, dans la 2<sup>e</sup> moitié de septembre 2017, au palais de l'Unesco (Paris). Diplomatiquement approuvé, techniquement faisable, financièrement possible, le projet aurait des chances d'être bien engagé si des ressources soutenaient le poste de l'interprétariat.

Le Délégué général à la langue française et aux langues de France renouvelle sa ferme volonté d'appui au domaine toponymique.  
Il conseille d'approcher le Fonds Pascal de la DGLFLF, dédié à l'interprétariat des colloques.

### **4 – Questions diverses**

Le volet complémentaire de prononciation API et à la française du projet de « dictionnaire des toponymes étrangers » de M. Annet Sauty de Chalon a débuté. Sauf imprévu, son aboutissement est prévu pour l'été 2017.

Faute de temps, a été mise en attente la réponse à la demande du Délégué général d'une proposition de cahier des charges chiffré concernant le projet de base de données toponymiques unique à partir des listes de la CNT/CNIG.

<b>Visa</b>	<b>Date</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
Relecture	2-7 octobre 2015	Les participants	Séance plénière de la CNT/CNIG
Validation	16 octobre 2015	Pierre JAILLARD	Président de la CNT/CNIG